

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021**



Compte rendu affiché le **15 DEC. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

N° D2021\_106

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 7 décembre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sonia FRIOLL

OBJET

AUTORISATION DONNÉE  
AU MAIRE POUR LE  
RACCORDEMENT DES  
BÂTIMENTS COMMUNAUX  
AU RÉSEAU DE  
CHAUFFAGE URBAIN

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAQUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN

M. THEVENOT (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. COUTURIER), Mme LINARES (par proc. à M. JOUBERT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), M. GERBEAUX (par proc. à Mme GOYER), Mme BILLA (par proc. à Mme MAINAND), Mme HEMAIN (par proc. à M. GILLARD), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. BLANC (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme CRESPIY)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 15/12/21.....

Identifiant de l'Acte :

20211213...D2021\_106 DE

Rapport de : Côte TOLLET

La Métropole de Lyon a confié la gestion du réseau de chaleur à ENGIE Solutions. Ce contrat de Délégation de Service Public du réseau de chaleur urbain du plateau Nord regroupera les réseaux existants de Rillieux-la-Pape,

Sathonay-Camp, Fontaines sur Saône et des extensions importantes sur les communes de Caluire et Cuire et Lyon 4ème.

Le passage du réseau de chauffage urbain sur le territoire de la Ville pose la question de l'opportunité de raccorder des installations de chauffage de bâtiments communaux.

Le raccordement à ce type de chauffage, pour certaines installations de la Ville, permet de ne pas dépendre comme actuellement de la seule ressource gaz naturel.

Les incertitudes et les hausses annoncées sur le prix du gaz incitent à prendre certaines précautions.

Le chauffage urbain fait partie intégrante du principe de mixité énergétique, lui-même issu d'une production à 90 % d'Énergies renouvelables et de récupération de biomasse.

Opter pour le chauffage urbain, c'est également réduire les consommations d'énergies, alléger le coût de maintenance des installations, et éviter des émissions de plusieurs tonnes de CO<sup>2</sup> chaque année .

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'APPROUVER le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage urbain ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les polices d'abonnement pour les sites qui seront concernés et présentant un intérêt pour la collectivité ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits en dépenses d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

15 DEC. 2021



---

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.